

# L'accord du verbe avec son sujet dans la conception des grammairiens arabes<sup>1</sup>

Georges Bohas

Ecole normale supérieure, lettres et sciences humaines

On sera étonné à quel point la tradition arabe est, sur ce point, «permissive». Pour les GA, il faut distinguer entre la phrase verbale et la phrase nominale ; dans la phrase verbale le verbe est toujours au singulier. Il est des cas où le masculin est obligatoire, des cas où le féminin est obligatoire. Les autres cas sont libres. Dans la phrase nominale, il n'y a pas de problème d'accord du sujet, le problème est celui de la forme du pronom de rappel du *mubtada'*, qui est un problème plus général. Nous ne retiendrons que les propositions de la tradition bašrienne, les koufiennes étant encore plus permissives, mais dans la tradition grammaticale arabe, ce sont les propositions bašriennes qui ont été retenues le plus souvent. Rien n'empêcherait, en fait, de revenir sur cette exclusion et de prendre en compte les propositions et analyses koufiennes. Notre manuel de référence dans cette étude est le *Ġāmi' al-durūs al-'arabiyya* de Ġalāyīnī, la question de l'accord du sujet est abordée au tome II, page 244 et suivantes<sup>2</sup>.

1. Phrase verbale indépendante (= le verbe ne contient pas de pronom renvoyant à un *mubtada'*)

1.1. Masculin obligatoire quand le sujet est un masculin singulier (dans sa forme ou dans son sens comme pour *Ḥamzatu*), un duel masculin ou un pluriel sain masculin. Exemples :

*yanğahu al-tilmīdu*

*ğā'a Ḥamzatu*

*yanğahu al-muğtahidāni*

*yanğahu al-muğtahidūna*

1.2. Masculin obligatoire quand un sujet féminin ostensible<sup>3</sup> est séparé du verbe par *illā*. Exemple :

*mā qāma illā Fāḥimatu*<sup>4</sup>

1.3. Féminin obligatoire quand le sujet est un féminin au sens propre, ostensible, contigu au verbe, singulier, duel ou pluriel sain<sup>5</sup>. On notera

---

<sup>1</sup> Cet article est un extrait de « Sur une conception restrictive de la langue arabe » publié dans la revue *Langues et Littératures du monde arabe* que l'on peut consulter sur le site <http://icar.univ-lyon2.fr/llma/>.

<sup>2</sup> Je signale que le tome I de cet ouvrage a été traduit en français par Sartori (2003/2004) ; on peut souhaiter qu'il poursuive sa tâche, puisque c'est justement dans le tome II que se trouvent les questions que nous étudierons ici.

<sup>3</sup> Pour *zāhir* contraire de *muḍmar*.

<sup>4</sup> Pour ceux qui veulent aller plus loin que le « *zāhir* », on dira que le sujet *muqaddar* de cette phrase est *aḥadun* et que *Fāḥima* en est un *badal*, *Fāḥima* n'est donc le sujet que pour la forme : le nom porte le *u*, mais il n'est pas le sujet réel. A ce niveau, il n'y a même pas besoin de mentionner 1.2. ; Ġalāyīnī cite une exception en poésie.

que la tradition grammaticale arabe distingue le féminin au sens propre (*ḥaqīqī*) comme *Fāʾimatu* et un féminin métaphorique (*maǧāzī*), comme *al-šams* qui n'a pas de sexe féminin et n'enfante pas. Exemples :

*ǧā'at Fāʾimatu*

*ǧā'at al-Fāʾimatāni*

*ǧā'at al-Fāʾimātu*

1.4. Voilà, en tout pour tout, ce qu'il y a d'obligatoire dans ce type de phrase<sup>6</sup>. Dans tous les autres cas, on est libre de mettre le verbe au masculin ou au féminin. Passons en revue ces cas :

Le sujet est un pluriel brisé d'un masculin ou d'un féminin :

*ǧā'a* ou bien *ǧā'at al-awlādu, al-riǧālu... al-Fawāʾimu...*

*qāla* ou bien *qālat rusuluhum*<sup>7</sup>

Le sujet est un masculin avec un pluriel en *āt* :

*ǧā'a* ou bien *ǧā'at al-Ṭalhātu*.

Le sujet est un *mulḥaq bil-ǧam' al-sālim* (rattaché au pluriel sain, masculin ou féminin), c'est-à-dire qu'il a le suffixe du pluriel mais la forme de son radical n'a pas été maintenue dans le pluriel ; par exemple, pour le masculin *ibn* ; son pluriel n'est pas *\*ibnūn* mais *banūn* ; pour le féminin *banāt* et non *\*bintāt*, comme nous l'avons déjà vu :

*ǧā'a* ou bien *ǧā'at al-banūna*

*ǧā'a* ou bien *ǧā'at al-banātu*

L'accord féminin est confirmé par : *illā l-laḏī amanat bihi Banū Isrā'īl*<sup>8</sup> et, pour le verbe masculin avec sujet féminin, Ğalāyīnī cite le vers : *fabaqā banātī šaǧwahunna...*

Le sujet est un féminin métaphorique comme *al-šams* :

*ṭala'a* ou bien *ṭala'at al-šamsu*.

Le sujet n'est pas un nom ostensible, mais c'est un pronom :

*innamā qāma* ou bien *qāmat hiya*

*mā qāma* ou bien *qāmat illā hiya*

Le sujet est un nom féminin au sens propre séparé du verbe par autre chose que *'illā* :

*ḥaḏara* ou bien *ḥaḏarat al-maǧlisa mra'atun*.

Dans tous ces cas, le masculin et le féminin sont également licites (*yaǧūz*). des considérations stylistiques peuvent amener à préférer un tour à l'autre (voir Ğalāyīnī)<sup>9</sup>.

---

<sup>5</sup> Les koufiens sont plus permissifs, pour eux et pour quelques baṣriens, le masculin est possible avec un pluriel féminin sain, comme *ǧā'a al-Fāʾimātu*. Si on les suit, le bel édifice s'écroule, mais est-ce notre problème ?

<sup>6</sup> Les apprenants devraient pousser un grand soupir de soulagement !

<sup>7</sup> *Ibrāhīm*, 10.

<sup>8</sup> *Yūnus*, 90.

<sup>9</sup> Je néglige ici le tour *bi'sa* ou bien *bi'sat al-mar'atu Da'dun*, vu qu'il n'est plus guère employé.

2. Phrase nominale incluant une phrase verbale dépendante (= le verbe contient un pronom renvoyant au *mubtada'*). Comme dans toute phrase nominale, un pronom doit assurer le lien entre le *mubtada'* et le *ḥabar*. Sur ce point, *Zaydun karîmun abûhu* est identique à *Zaydun yaktubu*. Dans la première le *hu* renvoie au *mubtada'*, dans la seconde, le pronom caché dans *yaktubu* (*huwa*) renvoie au *mubtada'*. Il n'y a donc pas ici de problème de sujet, mais de pronom de rappel. Etudions les divers cas, en suivant Ġalâyîni :

Le *mubtada'* est un masculin singulier : le verbe est à la troisième personne du masculin singulier :

*Zaydun yaktubu*

Le *mubtada'* est un féminin singulier au sens propre ou métaphorique : le verbe est au féminin singulier

*Ḥadîġatu dahabat*

*al-šâmsu ṭala'at*

Le *mubtada'* est un masculin duel : le verbe est au duel masculin

*al-mu'allimâni yaḥruġâni.*

Le *mubtada'* est un féminin duel : le verbe est au duel féminin

*al-mu'allimatâni taḥruġâni.*

Le *mubtada'* est un masculin pluriel sain : le verbe est au masculin pluriel

*al-mu'allimûna ḥaraġû.*

Le *mubtada'* est un pluriel brisé pour un masculin doué de raison : le verbe est au masc. pl. 3<sup>e</sup> pers. ou au fém. sing. 3<sup>e</sup> pers. :

*al-riġâlu ġâ'û* ou bien *ġâ'at*

*kâna<sup>10</sup> riġâlu min al-însi ya'ûdûna biriġâlin min al-ġinni<sup>11</sup>*

*wa'idâ l-rusulu uqqitat<sup>12</sup>*

Pour tous les autres pluriels, le verbe est au pluriel féminin ou au singulier féminin. Relisons le texte d'Al-Ġalâyîni (II, p. 245) :

أن يكون الفاعل ضميراً يعود إلى جمع مؤنث سالم، أو جمع تكسير لمؤنث أو لمذكر غير عاقل، غير أن يؤنث بالتاء أو بنون جمع المؤنث، نحو الزينات جاءت، أو جنن، وتجيء أو يجئن والفواطم أقبلت أو أقبلن، والجمال تسير أو يسرن.

Cela inclut donc :

-féminin pluriel sain :

*al-ṭâlibâtu ġâ'at* ou bien *ġi'na.*

*wal-muṭallaqâtu yatarabbaṣna<sup>13</sup>*

-pluriel brisé :

*al-Fawâtimu aqbalat* ou *aqbalna.*

et ce qui lui est assimilé :

*al-banâtu taḍḥaku* ou *yadḥakna*

-pluriel brisé pour un masculin non doué de raison<sup>14</sup>

<sup>10</sup> L'introduction de *kâna* devant le *mubtada'* ne change rien.

<sup>11</sup> *Al-Ġinn*, 6.

<sup>12</sup> *Al-Mursalât*, 11.

<sup>13</sup> *Al-Baqara*, 228. L'accord féminin pluriel est déclaré *aṣṣaḥ*, mais l'autre reste licite.

*al-ašhuru nqaḍayna* ou bien *nqaḍat*  
*al-kutub ṭubi'at*<sup>15</sup> ou bien *ṭubi'na*  
*al-ağşânu takassarat* ou bien *takassarna*  
*al-ğimâlu tasîru* ou bien *yasirna*  
 et, bien entendu :

*al-di'âb ta'wî* ou bien *ya'wîna*.

Le rappel par le pronom *hunna* est confirmé par le verset : *halaqa sab'a samawâtin wa min al-arḍi miṭlahunna*<sup>16</sup>, où, à l'évidence, *hunna* renvoie à *samawât*.

Mais :

-si c'est un pluriel de paucité<sup>17</sup>, alors est *afṣaḥ* la 3<sup>e</sup> fém. pl.<sup>18</sup> :

*al-ašhuru nqaḍayna*

-si c'est un pluriel de grand nombre, alors est *afṣaḥ* la 3<sup>e</sup> fém. sing. :

*al-kutub ṭubi'at*

Explicitons l'idée que dans *Zaydun yaktubu* se trouve un pronom de rappel comme dans *Zaydun karîmun abûhu* en mettant pour chaque cas en parallèle la phrase qui a un verbe comme *ḥabar* et celle qui a un nom.

1- <i>Zaydun yaktubu</i>	<i>Zaydun karîmun abûhu</i>
2- <i>Ḥadîğatu dahabat</i>	<i>Ḥadîğatu karîmun abûhâ</i>
3- <i>al-šâmsu ṭala'at.</i>	<i>al-šâmsu nûruhâ sâṭi'un</i>
4- <i>al-mu'allimâni yaḥruğâni</i>	<i>al-mu'allimâni ṭullâbuhumâ fariḥûna</i>
5- <i>al-mu'allimatâni taḥruğâni</i>	<i>al-mu'allimatâni ṭullâbuhumâ fariḥûna</i>
6- <i>al-mu'allimûna ḥarağû.</i>	<i>al-mu'allimûna ṭullâbuhum fariḥûna</i>
7- <i>al-ṭâlibâtu ġâ'at</i> ou bien <i>ġi'na.</i>	<i>al-ṭâlibâtu dirâsâtuhunna/hâ sahlatur</i>
8- <i>al-riğâlu ġâ'û</i> ou bien <i>ġâ'at</i>	<i>al-riğâlu ra'îsuhum šarîfun</i>
9- <i>al-kutubu ṭubi'at</i> ou bien <i>ṭubi'na</i>	<i>ḥadîhi al-kutubu bay'uhâ/hunna ṣa'bun</i>

### Remarques

La phrase 8 est la seule où le parallélisme ne soit pas absolu : *ra'îsuhâ* n'est pas possible ici.

<sup>14</sup> Les pluriels de féminins doués de raison sont donc dans la même sous-classe que les pluriels brisés de masculins non doués de raison.

<sup>15</sup> Que le verbe soit au passif ne change rien à la chose.

<sup>16</sup> *Al-ṭalâq*, 12.

<sup>17</sup> De schème *af'âlun*, *af'ulun*, *af'ilatun* et *fi'alatun*.

<sup>18</sup> Le pluriel sain féminin ressemble au pluriel de paucité sous ce rapport.

## Cas particuliers

Les collectifs, sont pour les grammairiens arabes, de deux sortes.

1) **Ism ġam'** : ceux qui ont un sens pluriel mais n'ont pas de singulier formé sur la même forme phonique, comme : *al-qawm*, *al-nisā'*, *al-ibil*<sup>19</sup>... On peut prendre en compte leur forme (singulier) ou leur sens (pluriel), et donc il est licite d'avoir :

*ġā'a* ou bien *ġā'at al-nisā'u*, *al-qawmu*, *al-ibilu*, *al-ġanamu*

En fait, il faut distinguer le cas de *qawm* de celui de *ibil*.

A) *Qawm* [doué de raison]

Pour Blachère<sup>20</sup>, les « collectifs de type *fa'l* »<sup>21</sup> comme *qawm* font un accord strictement masculin, et il donne comme exemple :

*dahaba qawmun*

alors que pour les grammairiens les deux phrases sont licites :

*dahaba al-qawmu*

*dahabat al-qawmu*

Ibn Manẓūr est tout à fait explicite à ce sujet (*Lisān*) :

والقوم يذكر ويؤنث، لأن أسماء الجموع التي لا واحد لها من لفظها إذا كانت للأدميين تذكر وتؤنث مثل رهط ونفر وقوم، قال تعالى: وكذبَ به قومك، فذكر، وقال تعالى: كذبتُ قومُ نوح.

Les deux exemples cités proviennent :

*wa-kaddaba bihi qawmuka* de la sourate 6, 66 (*al-An'ām*) et

*wa-kaddabat qawmu Nuḥ al-mursalîn*, de la sourate 26, 105 (*al-šū'arâ'*),

mais il faut ajouter que le Coran comporte la tournure *kaddabat qawmu* X en :

22, 42 ; 26, 160 ; 38, 12 ; 40, 5 ; 50, 12 ; 54, 9 ; 54, 33.

Ajoutons pour terminer le vers de Ru'ba cité dans le *Tāj* :

وَأَشَدَّ الْأَزْهَرِيِّ لِرُؤْيَةِ :

إِذْ ذَهَبَتْ الْقَوْمُ الْكِرَامُ لَيْسِي

عَدَدْتُ قَوْمِي كَعَدِيدِ الطَّيْسِ

Ces données semblent bien suffire à établir la possibilité des deux accords :

*dahaba al-qawmu*

*dahabat al-qawmu*

contrairement à ce qu'avançait Blachère.

Lorsque *al-qawmu* est en position de thème, Ġalâyiî<sup>22</sup> donne les deux accords comme possibles, singulier et pluriel masculin : *al-qawmu sâra* ou bien *sârû*, ce qu'il confirme par les phénomènes d'accord de l'adjectif :

... اسم الجمع، فيجوز فيه الإفراد، باعتبار لفظ المنعوت، والجمع، باعتبار معناه، فتقول: « إن بني فلان قوم صالحٌ وقومٌ صالحون ». .

<sup>19</sup> Le singulier étant *ġamal* ou *nâqa*.

<sup>20</sup> 1937, p. 300.

<sup>21</sup> Ce type de collectif est inconnu des grammairiens arabes.

<sup>22</sup> II, p. 65.

Le problème est que Ġalâyînî ne donne pas de véritable attestation de la construction *al-qawmu* + verbe au singulier. *Alwaraq* cite un nombre impressionnant de phrases du type *inna al-qawma* + verbe au pluriel, comme :

Al-Ġâhiz : *al-Buhalâ'*

إن القوم قد أكثروا في ذكر الجود وتفضيله

Al-Zamahšarî : *Al-Kaššâf*

إن القوم استضعفوني وكادوا يقتلونني

Al-Tabarî : *Tarih al-rusul wal-mulûk*

إن القوم قد حملوا وحموا

mais je n'ai pas trouvé de cas clair de *inna al-qawma* + verbe au singulier où le pronom *mustatîr* renvoie évidemment à *al-qawm*. Le moins que l'on puisse dire est que *al-qawmu* + verbe au pluriel est prévalent.

B) *Ibil* [non doué de raison]

En ce qui concerne *ibil*, le *Lisân* donne une bonne dizaine de *jâ'at al-ibilu*, dont :

وقال اللحياني: جاءت الإبل مُخْتَلَّة أَي أَكَلَت الخُلَّة واشتهت الحمضَ

le *Tâj* répète à deux reprises :

لأن اسمَ الجَمْع الذي لا واحدَ له من لفظه إذا كانَ لما لا يَعْقُلُ يَلزَمُه التَّأْنِيثُ  
لأنَّ أسماءَ الجُمُوع التي لا واحدَ لها من لفظها إذا كانتَ لِغَيْرِ الأَدْمِيَّينَ فَالتَّأْنِيثُ لها لازمٌ

Il y a donc ici une différence [ $\pm$  'âqil] [ $\pm$  doué de raison] en ce qui concerne *ism al-jam'*, ce qui n'est pas très clair dans Ġalâyînî. Et le seul accord possible pour *ibil* est donc : *jâ'at al-ibilu*.

Lorsque le mot *al-ibilu* est thème, *Alwaraq* fournit d'innombrables attestations d'accord féminin singulier, dont :

Al-Tabarî : *Tarih al-rusul wal-mulûk*

. ثم إن الإبل جاءت، فاحتمل، فخرج ومعه عاتكة امرأته ابنة الفرات

Ibn Manẓûr : *Muhtaşar târîh Dimaşq*

فقال الوليد: كم لك من العيال؟ فذكر له عياله، قال: نجري عليك من بيت المال، ولا تستعمل في شيء، فإن هذا هو المحروم.

وذكر أن الإبل جاءت إلى بيت مال المسلمين، فأناخت به، فأخذها أمين الوليد، فطرحها في بيت المال.

Ibn Manẓûr : *Lisân al'Arab*

ويقال: الإبلُ تَتَخَشَّبُ عيدانَ الشجرِ إذا تَنَاوَلَتْ أَعْصَانَهُ.

ويقال: الإبلُ تَتَخَشَّبُ عيدانَ الشجرِ، إذا تَنَاوَلَتْ أَعْصَانَهُ أو تَخَشَّبَتْ، إذا أَكَلَتْ اليَبِيسَ من المرعى

Ibn Ḥamdûn : *al-Taḍkira al-Ḥamdûniyya*

ولئن كانت الإبل أكلت أوبارها

Je n'ai trouvé aucun exemple de verbe à la troisième personne du pluriel féminin après *ibil*, ni après *ganam*. On peut donc conclure *al-ibilu jâ'at* est la bonne forme.

2) ***Ism ġins ġam'i***: ceux qui ont un sens pluriel et indiquent un genre. Il peuvent avoir un féminin en *-at*, comme *tuffâh/ tuffâhat* ou en

-*iiyun* comme 'arab / 'arabiyyun. Pour eux aussi, on peut prendre en compte la forme (singulier) ou le sens (pluriel) et l'accord est donc libre :

*qālat al-'Arabu* ou bien *qāla al-'Arabu*  
*awraqa* ou bien *awraqat al-šaḡaru*.

En position de thème, *al-'Arab* (singulier *iiyun*) est suivi du féminin singulier ou du masculin pluriel : les deux constructions sont bien attestées sur *Alwaraq* :

Abū Hanīfa : *al-Aḥbār al-ṭiwāl*

: أيها الملك إن العرب قد اقتحمت عليك من هذه الناحية

Al-Maydānī : *Majma' al-amṭāl*

قال حمزة: إن العرب تقول ذلك، فإذا سئلوا ما هو، قالوا: لا شيء

Ibn al-Aṭīr : *al-Kāmil fī l-tārīḥ*

فسار حسان، فلما علمت الكاهنة بمسيره إليها قالت: إن العرب يريدون البلاد والذهب والفضة،

Al-Suyūṭī : *al-Muzhir*

وقال الجواليقي في المعرّب: إن العرب كثيراً ما يجترئون على الأسماء الأعجمية فيغيرونها بالإبدال، قالوا: إسماعيل، وأصله إشمائيل، فأبدلوا لُقرب المخرج.

Il n'en va pas de même pour ceux qui font leur singulier en *atun*, comme *šajar*, *tamr* etc. L'accord prévalent est le suivant :

Yāqūt al-Hamwī : *Mu'ḡam al-udabā'*

ويقول إن التمر يُلطخ المعدة، ويضعف البصر، ويفسد الأسنان، ويفعل في اللحم كذا وكذا

Ibn Fāris : *Maqāyīs al-luḡa*

إنَّ النَّخْلَ كَانَ يُتْرَكَ بَعْدَ التَّفْقِيحِ أَرْبَعِينَ يَوْمًا لَا يُسْقَى.

Mais on trouve pour ce dernier un pronom de rappel féminin dans une citation que reprennent plusieurs sources, dont :

Al-Suyūṭī : *al-Muzhir*

إنَّ النَّخْلَ جَمَلُهَا غِذَاءٌ، وَسَعْفُهَا ضِيَاءٌ، وَجِدْعُهَا بِنَاءٌ، وَكَرْبُهَا صِلَاءٌ، وَلِيفُهَا رِشَاءٌ، وَخَوْصُهَا وَعَاءٌ، وَقَرُوهَا إِنَاءٌ.

Comme on peut le constater les règles de l'accord du verbe sont d'une simplicité enfantine pourvu que l'on suive l'analyse des grammairiens en phrase nominale et phrase verbale, en d'autres termes, que l'on ne voie pas un sujet dans *al-ḡimālu* de la phrase *al-ḡimālu tasīru* ou bien *yasirna*. Le cas de ce *al-ḡimālu* relève de la concordance du pronom de rappel avec le *mubtada'* qui doit être intégrée de toute façon dans l'apprentissage de la langue.

Si l'on regarde bien les exemples donnés par les grammaires, les occasions de fautes sont rares. Il faudrait, par exemple, mettre le verbe au féminin quand le sujet est un pluriel sain masculin : \* *qāmat al-mu'allimūn* et le verbe au masculin quand le sujet est un pluriel sain

féminin : \**qâma al-mu'allimâtu*, mais est-ce qu'il vient à l'idée des apprenants de pratiquer ces accords loufoques ?

Si la réflexion sur l'usage de la grammaire dans l'enseignement semble actuellement retrouver une certaine actualité<sup>23</sup>, ne faudrait-il pas en profiter pour renouveler le débat sur ce qu'est ou devrait être la grammaire de l'arabe ? Peut-être pourrait-on, vu les possibilités qu'offrent les bases de données, faire table rase des analyses antérieures (basriennes ou koufiennes) et, se fondant sur un vaste corpus d'arabe standard moderne<sup>24</sup>, repartir à zéro ? Réunir une masse de données modernes n'est pas un problème ; trouver un cadre adéquat pour en rendre compte en est un, grave ; et formuler une adaptation de ce cadre à l'enseignement en est un autre, encore plus complexe

## Bibliographie

### Ouvrages en langue arabe

Al-Ġalâyîni, al-Saykh Muṣṭafâ, e<sup>13</sup> 1978/1398, *Ġâmi' al-durûs al-'arabiyya*, Beyrouth, al-Maktaba al-'aṣriyya lil-ṭibâ'a wal-naṣr.

Toutes les références citées à partir du net proviennent du site : <http://www.alwaraq.net/>. où il sera facile de les retrouver.

### Autres langues

Badawi, El-Said, Carter, M. G., Gully, A., 2004, *Modern Written Arabic, a Comprehensive grammar*, London and New York, Routledge.

Blachère, R. et Gaudefroy-Demombynes, M., 1937, *Grammaire de l'arabe classique*, Paris, Maisonneuve et Larose.

Sartori, M., 2003/2004, *La somme des études arabes, traduction du tome I*, Mémoire de DEA, Aix-en-Provence, Université de Provence.

---

<sup>23</sup> Alors qu'elle a été longtemps bannie, bien abusivement, semble-t-il.

<sup>24</sup> Comme le font Badawi, Carter et Gully (2004) : « all the data were found in texts appearing from 1990 » (p. 1).